



Feuille d'information

Date : 24 août 2022

Énergie : mesures visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement

Situation actuelle

La sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Suisse est actuellement assurée. En raison de la guerre en Ukraine et des interruptions de livraison de gaz en Europe qui en découlent, ainsi que de la situation des centrales nucléaires en France, l'EICOM estime toutefois que l'approvisionnement en électricité pourrait être tendu au cours de l'hiver 2022/2023.

Concrètement, la situation se présente actuellement comme suit :

Électricité : le niveau de remplissage des lacs d'accumulation suisses se situe actuellement juste en dessous de la moyenne à long terme. Les débits entrants devraient toutefois être plus faibles cette année en raison des réserves de neige inférieures à la moyenne et de la sécheresse. En juillet, la centrale nucléaire de Beznau a dû réduire temporairement sa puissance en raison de la chaleur et de la température élevée de l'Aar. Elle n'a toutefois pas été complètement arrêtée et a pu continuer à injecter de l'électricité dans le réseau. À moyen terme, les contrôles de sécurité supplémentaires dans les centrales nucléaires françaises font que leur disponibilité est incertaine.

Gaz : dans la perspective de la sécurité de l'approvisionnement européen l'hiver prochain, la disponibilité du gaz pour la production d'électricité est importante. En raison de travaux de maintenance, le gaz n'a plus circulé en direction de l'Europe via le gazoduc Nord Stream 1 du 11 au 21 juillet 2022. La Russie limite depuis lors les livraisons à 20 % des quantités antérieures. Les installations de stockage de gaz dans le nord-ouest de l'Europe peuvent certes être remplies en permanence grâce à d'autres sources d'approvisionnement. Toutefois, l'association des gestionnaires de réseau de transport de gaz ENTSO-G ne lève pas l'alerte. Les flux de gaz vers la Suisse sont normaux. Dans l'éventualité d'un arrêt total des livraisons de gaz russe, les grandes entreprises d'électricité pourraient être confrontées à des problèmes de liquidités.

Le DETEC a donc élaboré, en collaboration avec le DFF, la loi fédérale urgente sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (**mécanisme de sauvetage**), que le Conseil des États a adoptée lors de la session d'été.

Pour plus d'informations : [Situation d'approvisionnement \(admin.ch\)](https://www.admin.ch)

La Confédération suit en permanence de très près l'évolution de la situation, coordonne les travaux visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement et prépare les mesures nécessaires. [Organigramme de la Sécurité de l'approvisionnement énergétique à partir de 2022](#)

Mesures destinées à garantir la sécurité de l'approvisionnement

Mesures à court terme

- Le 16 février 2022, le Conseil fédéral a décidé de mettre en place une **réserve hydroélectrique** dès l'hiver 2022/2023. Les exploitants de centrales hydroélectriques à accumulation doivent conserver, contre rémunération, une certaine quantité d'énergie pouvant être mise à disposition en cas de besoin. La mesure inscrite dans la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables doit être anticipée par voie d'ordonnance. Il est prévu qu'elle entre en vigueur le 1^{er} octobre 2022 afin que Swissgrid puisse lancer à temps l'appel d'offres pour la réserve. Le 23 août 2022, l'EiCom a publié les valeurs-clés pour la réserve hydroélectrique. Elle se base sur un ordre de grandeur de 500 GWh avec une marge de plus ou moins 166 GWh. La réserve hydroélectrique doit permettre de faire face à la phase critique vers la fin de l'hiver en cas de situation exceptionnelle de courte durée.
- Le 16 février 2022, le Conseil fédéral a en outre décidé de préparer une disposition légale, nécessaire pour soutenir des **centrales de réserve** en tant que solution d'assurance supplémentaire en cas de pénurie exceptionnelle. Le 17 août 2022, le Conseil fédéral a décidé d'anticiper l'utilisation de telles installations par le biais d'une ordonnance, afin qu'elles soient également disponibles dès la fin de l'hiver prochain (fonctionnement avec du pétrole). Les travaux préparatoires sont bien avancés et les détails des contrats sont en cours de finalisation. Il s'agit d'une puissance totale supérieure à 300 MW. Cela correspond à environ 80 % de la puissance de la centrale nucléaire de Mühleberg, maintenant arrêtée.
- La Confédération examine en outre la possibilité d'utiliser également des **groupes électrogènes de secours** comme centrales de réserve. Il existe 300 groupes électrogènes de secours d'une puissance d'environ 280 MW, qui sont utilisés par Swissgrid pour les services-système. Afin de réduire les congestions sur le réseau de transport, un **relèvement temporaire du niveau de tension** de 220 kV à 380 kV est par ailleurs en préparation sur les lignes importantes de Bickingen-Chippis (ligne de la Gemmi) et de Bassecourt-Mühleberg. L'augmentation de la capacité de transport en direction du Valais, où sont raccordées de grandes centrales à accumulation comme Nant-De-Drance, renforce la sécurité de l'approvisionnement.
- Comme la Suisse est entièrement dépendante des importations en ce qui concerne le gaz, le Conseil fédéral a décidé le 18 mai 2022 de renforcer l'**approvisionnement en gaz pour l'hiver 2022/23**. Il exige de l'industrie gazière suisse qu'elle s'assure de capacités de stockage dans les pays voisins et qu'elle dispose d'options pour des livraisons de gaz supplémentaires. Outre les achats ordinaires, il s'agit concrètement des mesures supplémentaires suivantes :
 - **Réserve physique** : une partie des achats ordinaires est garantie grâce au stockage de ces quantités de gaz, principalement dans les pays voisins. Cette réserve physique doit couvrir 15 % (approximativement 6 TWh) de la consommation annuelle de gaz de la Suisse (près de 35 TWh). Environ la moitié de

cette réserve physique est déjà réservée en France par les sociétés régionales suisses Gaznat et GVM.

- **Options pour des livraisons de gaz supplémentaires** : en outre, 6 TWh de gaz doivent être acquis en France, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas sous forme d'options pour du gaz non russe. Si nécessaire, il peut y être fait appel à court terme en échange d'une redevance fixe. Ce volume de gaz correspond plus ou moins à 20 % de la consommation suisse en hiver. Cela permet également de diversifier les voies de livraison.

À cet effet, le Conseil fédéral a mis en vigueur une ordonnance urgente et pris connaissance du plan élaboré par la branche et les autorités fédérales pour la création d'une réserve de gaz hivernale. Les acquisitions sont en bonne voie.

- La ministre de l'énergie Simonetta Sommaruga et le ministre de l'économie Guy Parmelin ont convenu le 22 mai 2022 au WEF de Davos, avec le vice-chancelier allemand Robert Habeck, d'entamer rapidement des négociations pour un **accord de solidarité entre l'Allemagne et la Suisse**. Les négociations avec l'Allemagne sont en cours, ainsi que les discussions avec la France et l'Italie.
- Le 24 août 2022, le Conseil fédéral a décidé d'un **objectif d'économie volontaire** de 15 % concernant le gaz durant le semestre d'hiver (de début octobre 2022 à fin mars 2023). Pour le gaz, la Suisse est entièrement dépendante des importations de l'étranger. Une situation de pénurie européenne aurait donc des répercussions directes sur la Suisse et rendrait plus difficile le recours aux livraisons de gaz achetées par la Suisse à l'étranger. La Suisse doit donc, comme d'autres pays, contribuer à éviter une situation de pénurie en prenant des mesures volontaires. Les pays de l'UE se sont fixé pour objectif de réduire ensemble leur consommation de gaz de 15 % entre août 2022 et mars 2023.
- La Confédération élabore, en collaboration avec les milieux économiques, une **campagne d'économies** avec des mesures simples et rapidement applicables par la population et le secteur économique pour une utilisation efficace et économe de l'électricité et du gaz. Cette campagne sera lancée fin août.

Mesures à moyen et à long terme

- Le 18 juin 2021, le Conseil fédéral a approuvé la **loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables**. Cette loi permet de produire davantage d'énergie renouvelable indigène, de disposer d'une réserve hydroélectrique pour les situations d'urgence et d'allouer davantage de moyens aux centrales à accumulation (« supplément hiver ») afin de développer et de garantir la production d'électricité disponible en hiver. Elle est actuellement examinée par la Commission de l'environnement du Conseil des États.
- Le Conseil fédéral veut en outre **accélérer** les procédures. Aujourd'hui, il faut souvent 20 ans pour qu'un projet éolien ou hydroélectrique puisse être réalisé. Il existe différentes **procédures d'autorisation**. Chacune de ces procédures peut être attaquée directement jusqu'au Tribunal fédéral. Cela retarde l'avancement des projets. Le Conseil fédéral propose de regrouper les procédures afin qu'il n'y ait plus qu'une seule procédure de recours. Cela permettrait de réduire considérablement les procédures pour les grandes installations éoliennes et hydroélectriques. Cela profiterait également aux quinze projets sur lesquels les représentants de la branche et les organisations environnementales se sont mis d'accord lors de la table ronde consacrée à l'énergie hydraulique. Le projet est actuellement en consultation.

Chiffres clés de l'électricité et du gaz

En 2021, la consommation finale d'énergie de la Suisse était d'environ 221 térawattheures (TWh). Cette consommation a été couverte par 15,4 % de gaz naturel, 26,3 % d'électricité, 14 % de mazout, 29,3 % de carburants fossiles, 0,5 % de charbon et 14,4 % d'autres énergies comme le bois, le chauffage à distance, la chaleur ambiante et le biogaz. En 2021, la production indigène d'électricité se composait de 61,5 % d'énergie hydraulique, de 28,9 % d'énergie nucléaire et de 9,6 % d'électricité issue d'installations thermiques conventionnelles (comme le couplage chaleur-force) et de sources d'énergie renouvelables (comme le photovoltaïque et l'énergie éolienne).